

DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHONE Séance du 10 août 2021
Nombre de Conseillers : 17 En exercice : 17 Présents : 9 Suppléant : 0 Absents : 8 Pouvoirs : 0 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt et un , le 10 août à dix-huit heures et trente minutes , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle Jean XXIII de la Communauté de Communes Usse et Rhône à Frangy, sous la vice-Présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT. Date de convocation : 13 juillet 2021 Présents : Mesdames BRETON Carole, CUTELLE Marthe, FIGUET Marie-Chantal, SIMON Marie-Antoinette Messieurs CHATAGNAT André-Gilles, COURLET Jérémie, JACQUESON Philippe, RANNARD Paul, TRAVAIL Joseph Suppléants : Pouvoirs : Absents : Mesdames COLAS Sophie, DERONZIER Odile, DREVET Isabelle, DUVERNOIS Carine, FILET Céline, POZZO Florence, TASSET Sandrine Monsieur LONG Jean-Pierre
N° CIAS-31/2021	Madame CUTELLE Marthe est désignée secrétaire de séance.

Objet : DM EPRD 2021

Le 8 juillet 2021, l'EHPAD du Val des Usse a reçu son arrêté de tarification pour la dotation soins 2021. Le budget soin alloué pour l'exercice 2021 s'élève à 1 305 466,72 €. Le budget global de fonctionnement 2021 de l'établissement s'élève à 3 873 929,26 € au lieu des 3 953 462,54 € du budget exécutoire. Ceci représente une DM de moins 79 533,26 €. Le budget de fonctionnement 2021 de l'EHPAD est réparti comme suit :

Pour les charges :

- 807 450 € pour le groupe 1, dépenses afférentes à l'exploitation courante
- 2 526 199,26 € pour le groupe 2, dépenses afférentes au personnel
- 540 280 € pour le groupe 3, dépenses afférentes à la structure

Pour les recettes :

- 3 823 929,26 € pour le groupe 1 produits de la tarification
- 50 000 € pour le groupe 2, autres produits relatifs à l'exploitation
- 0 € pour le groupe 3, produits exceptionnels

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- ❖ **APPROUVE** la décision modificative relative à l'EPRD 2021

Pour le Président, par délégation,
Le vice-Président,
M. André-Gilles CHATAGNAT



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.